

Demande d'analyse génomique sur base de biopsies d'oreille			
Système Management Qualité	Fiche d'instruction	Version 3	
PPA02-PR04-FI01	Diffusion : 23/05/2023	Page 1 sur 1	

Cette fiche d'instruction concerne les demandes d'analyse génomique sur base des biopsies d'oreille prélevées lors de l'identification des veaux à la naissance (bouclage).

En collaboration avec l'ARSIA, Elevéo propose aux éleveurs bovins la possibilité de réaliser une demande d'analyse génomique dès la naissance pour les races Blanc-Bleu Belge, Holstein et Jersey.

a. Les **modalités** d'accès sont les suivantes :

- Eleveur : membre Bovin Elevéo asbl, en ordre de cotisations de l'année en cours
- Animal dont une évaluation génomique est demandée : seuls les veaux dont le père, la mère, et le grand-père maternel sont **tous** connus et de même race (Holstein, BBB non mixte ou Jersey) sont éligibles. Si une demande non éligible est envoyée via l'ARSIA, les échantillons seront analysés au labo (**et facturés**) mais leurs valeurs génomiques ne pourront être calculées.

b. Les **démarches** à appliquer par l'éleveur demandeur sont décrites ci-après.

- 1) Télécharger et imprimer le [formulaire](#) PPA02-PR04-DOC03 de demande d'analyse génomique sur le site d'Elevéo (rubrique contact/documents)
- 2) Utiliser ce formulaire pour compléter les identifiants des animaux que vous souhaitez analyser, ainsi que l'option d'analyse génomique souhaitée.



1 formulaire par type de demande.

- 3) Mettre ce formulaire dans une enveloppe de votre choix, avec les tubes de prélèvement des animaux pour lesquels vous faites une demande à génotyper. Si vous faites plusieurs types de demande, le mieux est de faire plusieurs enveloppes.
- 4) Mettre cette/ces enveloppes dans l'enveloppe port payé BVD, qui contient aussi les autres tubes qui ne doivent pas être génotypés, et envoyer le tout à l'ARSIA comme vous le faites d'accoutumée.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter le service bovin lait (087/69.35.25) ou le service bovin viande (083/23.06.11).